

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 69 (1924)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Retour à la chronique allemande de février. — Le régiment d'infanterie dans sa composition actuelle. — L'acquittement du général Ludendorff.

Avant d'aborder les objets que je destine à la présente chronique, je me réfère aux notes que la rédaction a jointes à la précédente (livraison de février).

A mon avis, il est inutile de discuter la question de la responsabilité de la dernière guerre avant qu'aient été publiées les archives de tous les Etats intéressés. Alors seulement des recherches historiques impartiales seront en mesure de prononcer. L'Allemagne peut attendre ce moment avec une conscience tranquille.

En ce qui concerne le sport, nous préférons par principe entraîner l'ensemble de la troupe, jusqu'à ce que cet entraînement atteigne un degré qui réponde aux forces moyennes des hommes, plutôt que d'obtenir quelques exploits exceptionnels, au détriment de l'ensemble. Les troupes d'élite, ou d'assaut, avaient leur raison d'être et ont été très utiles dans la guerre de position, puisqu'on était à même de les transporter à temps à l'endroit où l'entreprise devait se faire et où l'on pouvait profiter de leur instruction spéciale. Il est vrai que la formation de ces troupes d'élite privait celles du front de leurs meilleurs soldats, mais cet inconvénient fut largement compensé par les avantages du procédé. Il en est autrement dans la guerre de mouvement où de pareilles troupes d'assaut ne peuvent que rarement arriver en temps utile au bon endroit. D'ailleurs, vu la méthode moderne du combat d'infanterie, chaque groupe pourra à tout moment avoir à remplir les tâches d'une troupe d'assaut : par exemple, la prise d'un nid de mitrailleuse. C'est parce qu'il en est ainsi qu'il faut donner à toute la troupe une instruction qui mette toutes les subdivisions en état de remplir de pareilles tâches.

* * *

Cela dit, je continue mon exposé de la dernière chronique.

Le régiment d'infanterie comprenant 3 bataillons et une compagnie de mortiers de tranchée (Minenwerfer) dispose ainsi de 9 compagnies

d'infanterie et de 3 compagnies-mitrailleuses. Chaque compagnie d'infanterie possède 6 mitrailleuses légères, transportées sur 3 voitures de combat à 2 chevaux (Gefechtswagen), ou, quand le combat est imminent, sur des charrettes à bras que les voitures de combat remorquent en cours de marche. La compagnie-mitrailleuse est composée de 4 sections de 3 mitrailleuses lourdes. Les sections 1 à 3 sont attelées de 2 chevaux, la 4^e, section d'accompagnement (Begleitzug), de 4 chevaux. La compagnie-mitrailleuse des bataillons de chasseurs ne possède pas la section d'accompagnement. Les mitrailleuses lourdes et les munitions sont chargées sur des mulets. Les trois mitrailleuses de la section d'accompagnement, ainsi que l'une de celles des trois autres sections, sont munies d'un équipement anti-avion. Dans la compagnie d'infanterie, trois mitrailleuses légères sont dans le même cas.

La compagnie de mortiers de tranchée comprend 4 sections, dont les numéros 1 à 3, attelées de 2 chevaux, dispose de deux mortiers légers, tandis que la 4^e a deux mortiers moyens. La compagnie de mortiers de tranchée de montagne est à trois sections légères. Les mortiers moyens font partie du train non attelé.

Chaque régiment et chaque bataillon possède une section de renseignements équipée d'appareils téléphoniques et de signaux lumineux, et disposant de chiens estafettes. Le cas échéant, pour la guerre de position, des fusées et des pigeons-voyageurs.

Pour le combat, une « batterie d'infanterie » et en général quelques cavaliers sont subordonnés au régiment. A chaque batterie, deux mitrailleuses-légères.

Dans tel cas donné, des cas de missions de combat indépendantes, par exemple, sur un terrain accidenté où le commandant d'artillerie de la division risque de perdre l'unité de direction de son arme, ou pour telle mission limitée, il arrivera que partie des batteries sera subordonnée à un régiment d'infanterie.

Le fusil, la carabine, la mitrailleuse-légère, le pistolet, le fusil à tromblon et la grenade à main, c'est-à-dire les armes dont chaque compagnie d'infanterie est pourvue sont qualifiées « armes légères d'infanterie », la mitrailleuse lourde, le mortier de tranchée et la batterie d'infanterie sont « les armes lourdes d'infanterie. »

Ainsi, l'ancien régiment d'infanterie uniforme est devenu un détachement mixte, dont la puissance combattante se trouve multipliée. En 1914, au début de la guerre, il possédait 6 mitrailleuses ; aujourd'hui 90. Les mortiers constituent aussi un accroissement de force. Le matériel de renseignements procure la liaison entre les diverses armes du régiment et une transmission rapide des ordres

et des rapports. La dictée de Versailles nous interdit l'attribution organique de canons d'infanterie spéciaux, comme en ont d'autres armées ; c'est pourquoi les bouches à feu subordonnées à l'infanterie doivent être empruntées à l'artillerie divisionnaire. L'emploi averti de toutes ces armes si diverses est difficile et suppose un savoir tactique et technique développé. L'attribution à l'infanterie d'armes lourdes en grand nombre et de leur train de combat allonge la colonne de marche et la rend plus vulnérable ; de 2400 m. de profondeur, elle a passé à 3500 m.

* * *

L'acquittement du général Ludendorff, au procès Hitler, a été accueilli avec un enthousiasme unanime par les officiers allemands et les cercles nationalistes du Reich. Il est regrettable que cet homme, qui a consacré toute sa vie au service de la patrie, ait pu être accusé de haute trahison, lui qui, pendant la guerre mondiale et comme aide de Hindenbourg, a rendu des services inoubliables. C'est à lui, en première ligne, qu'on doit les quatre années de résistance de l'armée allemande. Les vrais coupables de haute trahison ont été ceux qui, par leur propagande antimilitariste, minèrent l'esprit de l'armée et du pays. Ils ont été la cause de nos malheurs actuels et cependant circulent librement. Voir Ludendorff condamné pour haute trahison eût été une honte pour le peuple allemand ; l'acquittement la lui a épargnée.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

Une revue. — Réformes. — Compressions budgétaires.
Réorganisations.

Votre chroniqueur belge a quelque peu chômé. Il a attendu d'avoir vu la grande manifestation militaire annuelle du printemps, pour vous écrire son petit bulletin périodique. Il s'agit en l'espèce de la revue des troupes qui se fait dans les premiers jours d'avril à l'occasion de la fête du roi, leur chef suprême. Elle était impatiemment attendue, la revue de cette année. On espérait et on redoutait le résultat de certaines innovations dans le statut de l'armée. Le pays qui, aujourd'hui, s'intéresse très vivement aux problèmes de la Défense nationale manifestait sa curiosité anxieuse. Aussi y avait-il foule le long de l'énorme espace occupé par les troupes ou parcouru par le défilé. Foule sympathique, enthousiaste, applaudissant et acclamant.

Le spectacle était-il si réjouissant ? En vérité, un critique

sévère avait à reprendre, si le peuple avait raison d'applaudir. Je veux vous résumer ici en quelques mots l'opinion d'un connaisseur, d'un fin connaisseur, colonel d'infanterie très prisé du haut commandement, très estimé de ses pairs et comme pas un respecté des soldats qui voient en lui le type du soldat, mais un type très sévère — plus pour lui-même que pour les autres, — aussi juste que difficile, ce qui est pour eux la vertu suprême.

Voici la synthèse des apophtegmes successifs émis par mon colonel tandis qu'il passait à son tour la revue des troupes.

Infanterie. — Il y a du mieux, mais il y a mieux. Le progrès est certain. La tenue est bonne sauf pour certaines compagnies qui font tâche dans l'ensemble. Pourquoi ? Cherchez le sous-officier. Peut-être même y a-t-il défaut de sévérité chez certains officiers en ce qui concerne la discipline de marche, le pas, l'alignement et même le port du fusil. En général cela vaut mieux, beaucoup mieux qu'autrefois. Le soldat est beau, bien soigné, bien tenu, bien ordonné. On lui sent du nerf et un peu d'orgueil de sa mission. C'est nouveau, cela. C'est bon. Mais il n'y a pas assez d'unité et de cohésion. Quelques unités à surveiller, à tenir en haleine, à manœuvrer. On voit bien, maintenant, que la volonté y est. Cela viendra. Bon, l'infanterie.

Cavalerie. — Beaux cavaliers, chics cavaliers, beaux chevaux, bons chevaux, bien mis, beaux équipements... mauvais escadrons, escadrons sans ligne, escadrons mal encadrés. Ce n'est pas avec eux que l'on ferait les belles charges de Haelen. Hommes et chevaux superbes individuellement. On en ferait ce que l'on voudrait... après les avoir dressés au travail par groupes et par masses. La discipline doit être trop douce par là. Pourquoi ne ferait-on pas de ces troupes à cheval ce que l'on parvient à faire des gendarmes ?...

Artillerie. — Ceci est magnifique. Belles pièces, admirablement soignées, d'une agréable diversité — oh ! notre pauvreté de 1914 ! — beaux groupes, homogènes, bien serrés, bien stylés. Beaux chevaux aussi. Dommage qu'on aille diminuer leur nombre. Oui, l'on annonce qu'on enlèvera deux chevaux par pièce de 75. Mais attendons ce que vont dire nos artilleurs. Et pour le moment, réjouissons-nous de les voir en si bel arroi et d'une si parfaite allure martiale.

Cyclistes. — Au détail, je les apprécie fort. En groupe cela paraît toujours une fantaisie de carrousel ou de fête de village. Passons.

Aviation. — Aéronautique pour être plus général. — Tout cela est fort médiocre, à terre, en parade, en cortège. En l'air, c'est merveilleux. Et nous avons dans ce corps, pardon, dans cette arme, des as, de vrais as — c'est le mot consacré, n'est-ce pas ? — Mais à terre, que c'est drôle !

Les transports. — On ne nous montre pas des tas d'automobiles. Pourquoi ? Economie ? Pourtant, y en avait-il pendant la guerre ! Mais combien mal disciplinés. Et seulement un peu mieux à la fin qu'au commencement. Il faudrait pourtant en avoir, des automobilistes, de vrais. Et les dresser. Et nous les montrer !

J'ai gardé pour la fin l'Ecole militaire, parce que c'était le plus beau du spectacle, à tous égards. Si ces jeunes gens pouvaient, dans quelques années, nous présenter des compagnies stylées comme l'est aujourd'hui la leur ! Et pourquoi leur énergie et leur volonté n'obtiendraient-elles pas de leurs futures recrues ce que l'on obtient d'eux-mêmes en peu de semaines aujourd'hui ? Ils faisaient vraiment plaisir à voir, nos cadets : ils eussent mérité la prime pour la correction. Et mon colonel en les admirant disait : « C'est bon, c'est bon. Bonne graine ». Puisse-t-elle lever selon nos souhaits !

En somme bonne revue ; on la souhaiterait meilleure ; on la craignait beaucoup moins bonne.

* * *

C'est que, je vous l'ai dit, il y avait et il y a encore pas mal d'appréhensions dans les esprits de nos patriotes en ce qui concerne notre petite armée.

Je ne veux pas parler ici de l'expérience relative à la répartition linguistique des hommes en unités différentes. Il y a d'autres remèdes que celui-là aux petites difficultés que peut faire naître, exceptionnellement, la diversité des langues. Les politiciens, toujours partisans de la division, toujours le *divide ut imperes* — pourraient bien en l'occurrence avoir choisi là un moyen fort mauvais. Il y a des esprits que les farces quotidiennes de ces messieurs laissent d'habitude fort froids mais qui pourraient bien s'échauffer s'ils jugent que ces farces vont trop loin et risquent de nuire à l'homogénéité, à la cohésion de notre armée. Parmi ceux qui la composent aujourd'hui, parmi ceux qui formaient celle d'hier, celle de la guerre, il n'est point douteux que certains projets aient causé de l'émotion. Ils n'admettent pas que des vues purement de politicaille villageoise influent sur la qualité de notre instrument de défense. Seules, professent-ils, la situation politique extérieure, existant ou à prévoir, des considérations techniques doivent régir notre statut militaire. Et l'on sait qu'ils sont prêts à défendre énergiquement leur opinion sur ce point ; toute la nation d'ailleurs est d'accord avec eux.

* * *

Mais là n'était pas la seule crainte inspirée aux amis de l'armée par les nouvelles de ces derniers temps.

Vous n'ignorez pas quelle crise d'économies nous subissons. L'on veut économiser le pain et la chandelle, le pavé et l'outillage économique, mais hélas ! il faut aussi se restreindre en appareils de défense militaire. Le pays n'est pas riche, dit-on, il faut épargner sur tout, rogner sur toutes les dépenses. Et l'on rogne. Et c'est à qui apportera sur l'autel de la parcimonie nationale le petit projet de petite économie à réaliser... le plus souvent sur le domaine de son voisin. A ce compte-là, on peut aller loin. Un peuple qui liarderait trop quand il s'agirait de son matériel de défense militaire risquerait fort de perdre bientôt « la vie avec ses biens ». Il aurait économisé pour d'autres, pour ses vainqueurs. Si nous avions su dépenser, avant 1914, cent millions et les utiliser judicieusement pour armer Liège et Namur, nous n'aurions pas perdu les milliers de vies et les dizaines de milliards que nous coûta la guerre. C'est cependant dans un coin de notre pays flamand que j'ai entendu répéter un proverbe dont la traduction large serait : « Vingt francs payés pour un chien, deux mille francs de bétail et de paille de vos meules non volés ! »

En dépit de ces certitudes, l'on exige des économies sur le budget de la Défense nationale. Je vous signalais en passant tout à l'heure le projet de suppression d'un certain nombre de chevaux, notamment de l'artillerie. Mais ce n'est pas là que l'on a surtout frappé. C'est l'arme la plus nouvelle et la plus moderne, l'aéronautique, qui a surtout vu rogner son budget. Cela aussi ne va pas sans inquiétude chez ceux qui se préoccupent de notre sécurité. Ils se demandent comment d'un trait de plume l'on peut, sans le déséquilibrer, rayer d'un budget militaire déjà mince et sans doute bien serré quelque demi-million. Certes, quand il s'agit principalement de matériel, l'on trouve toujours cet argument souvent servi déjà : « Mieux vaut ne rien acheter cette année-ci ». Les appareils mécaniques font chaque jour des progrès surprenants. Ceux que nous achèterions aujourd'hui, l'an prochain seraient démodés. Attendons jusqu'au budget suivant : ce que nous achèterons plus tard sera meilleur que ce qu'on nous livrerait actuellement »... Evidemment... Et cela pourra, bien sûr, se répéter dans douze mois, et douze mois après encore ; et il n'y a pas de raison que cela s'arrête, et quand l'ennemi reviendra nous verserons des larmes de sang sur nos parcimonies d'aujourd'hui. On jettera alors les millions, vainement ; et l'Etat paiera à l'envahisseur des contributions fantastiques, les provinces acquitteront des indemnités formidables, les communes, des amendes difficilement chiffrables, et les industriels et les particuliers seront volés, pillés, ruinés... mais, l'on aura réalisé quelques économies pendant la dou-

zaine d'années de paix qui nous auront été laissées. Voici, à titre d'exemple, et grosso-modo, quelques chiffres relatifs à nos restrictions.

Le projet primitivement établi pour l'année 1924 comportait, à peu de choses près, 700 millions de francs pour la défense nationale proprement dite, c'est-à-dire en sommes à affecter à la défense elle-même et abstraction faite de certaines dépenses accessoires qui incombent au même département, telles que les pensions militaires et autres frais similaires.

Pour suivre la mode des compressions le ministre a accepté de sabrer dans ces prévisions. Il les a diminuées en un coup de 136 millions ! Vous pensez si cela a fait dire aux opposants que « ou bien le budget avait été fort mal établi et ridiculement exagéré si l'on pouvait impunément l'amputer de 136 millions ; ou bien les dépenses prévues étaient vraiment nécessaires, et alors c'était une imprudence sans nom de supprimer à notre armée des choses indispensables à sa vie normale ». Naturellement, tout cela a fait beau tapage dans Landerneau. L'émotion se calme difficilement. Je continue, sans discuter, à noter quelques chiffres.

Le budget ordinaire, à lui seul, a subi une « compression de 41 millions de francs ! » Les réductions, d'ailleurs, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire ont porté un peu sur tous les postes... la consigne est de rogner... L'on a exigé une diminution du personnel purement administratif : cela se justifiait. Il y a eu des restrictions sur les chiffres prévus pour les locaux de tout genre ; là aussi il y avait matière à compression. L'on a supprimé des chevaux partout : mais où trouvera-t-on, en cas de nécessité, des chevaux de réserve ? Vous n'ignorez pas que la race des équidés va diminuant en tous pays ! Je vous ai dit aussi que l'aviation a particulièrement « trinqué ». Elle a subi une compression de dix millions et quelque quatre cent mille francs, surtout sur les postes « achat de matériel aéronautique » et « approvisionnements ». L'aviation ! Vous pensez si l'on a hurlé. Vous savez ce que l'on a répondu.

Ce régime imposé d'économies partout a aussi obligé les autorités à restreindre le nombre des officiers admis à prendre part aux manœuvres dans les camps d'instruction et aux exercices de tir pendant l'année courante. C'est ainsi que, des officiers subalternes, seuls seront admis ceux qui sont en ordre pour obtenir de l'avancement dans les 15 mois. Les autres seront exclus de ce rappel cependant bien utile. La durée aussi de la période de manœuvres pour les officiers de réserve a été restreinte : elle est limitée à quinze jours au maximum. Il faut espérer qu'au cours des années ultérieures

tous seront appelés et qu'ils pourront, s'ils le jugent nécessaire à leur maintien en bonne forme, prolonger leur temps.

* * *

Je vous ai dit déjà comment tout le statut de l'armée se transforme peu à peu en application du plan général dont je vous ai développé les grandes lignes.

Les écoles de sous-officiers ne perdront rien à la réorganisation. L'infanterie en aura une pour le 1er C. A. à Courtrai, pour le 2e C. A. à Anvers, pour le 3e C. A. à Huy, pour le 4e C. A. à Wavre. Il y aura une école de sous-officiers pour la cavalerie, une pour le génie et deux pour l'artillerie. Le recrutement des élèves devrait être, en principe, très sévère. En pratique il faudra peut-être se montrer assez large pour les conditions d'admission. Le sous-officier se fait rare, trop rare, surtout le sous-officier de carrière. Il faudra parer à une pénurie de ces cadres déjà fort dégarnis. Toujours pour la même raison d'économie, il n'est pas possible de donner aux sous-officiers mariés des traitements qui les défendent contre les sollicitations extérieures : industrie, commerce, colonie. C'est encore une des crises dont souffre aujourd'hui notre armée et qui inquiète nos patriotes. Vous savez que nombre d'officiers quittent aussi le service qui ne leur donne qu'une rémunération fort modeste en regard des traitements que réserve à ses employés l'industrie en ce moment très active.

* * *

Nous avons parlé des positions fortifiées de Liège et de Namur. Jusqu'ici leur sort n'a pas encore été résolu et l'on n'a pas annoncé de décision relativement au rôle que notre ligne forte de l'Est sera appelée à jouer dans notre futur système défensif. La question vaut d'être sérieusement pesée. Les articles de la R. M. S. à ce propos ont assez démontré à vos lecteurs toute son importance.

Mais il en va autrement en ce qui concerne la fameuse position d'Anvers. Il semble que le sort de certains de ses éléments soit d'ores et déjà réglé. Notamment la condamnation paraît acquise des ouvrages de première et seconde ligne de la rive droite. Vous n'êtes pas sans savoir que les événements de fin 1914 ont singulièrement modifié les idées en ce qui concerne notre « réduit national ». Ce réduit n'aurait de valeur qu'à condition que ses accès fussent constamment libres, ce qui suppose par conséquent la liberté absolue de l'Escaut... ou le consentement de nos voisins du Nord. Or, la liberté complète de notre fleuve, nous ne l'avons point et, malgré tous les espoirs, les derniers tressauts de la tourmente s'apaisent sans qu'elle nous

soit acquise. Quant au consentement des Néerlandais, nous n'y devons point compter. Ce n'est pas de ce côté que nous pourrions attendre un geste d'aide en cas d'attaque venue de l'Est. Rappelez-vous que si le gravier allemand pour abris bétonnés est venu par la Hollande, que si les troupes allemandes ont traversé librement le Limbourg hollandais, les unités belges qui ont effleuré la frontière des Pays-Bas ont été aussitôt désarmées et que les secours anglais vers Anvers se sont heurtés à une barrière hermétique. La neutralité néerlandaise était fortement nuancée ; elle n'a guère changé. Dans ces conditions, ce n'est pas Anvers qui devrait être envisagé comme ultime réduit de notre défense en cas d'invasion, d'inondation du pays par les troupes ennemies. C'est plutôt du côté de notre littoral que nous aurions à nous ménager ce refuge nous permettant de conserver, par la mer, le contact avec les bases éloignées de notre ravitaillement en vivres et en munitions. L'on n'oubliera jamais le rôle qu'ont joué pendant la grande guerre, notre région côtière, et l'Yser et la mer. Histoire renouvelée, d'ailleurs. Mais dont le renouvellement si proche doit modifier profondément nos plans généraux de défense nationale. C'est pourquoi l'on envisage un changement considérable dans les destinées des forts à conserver près d'Anvers et qui devraient surtout parer à la défense de nos frontières vers le Nord, et de l'Escaut lui-même.

* * *

Pour compléter ce que nous avons dit des économies et du statut actuel de l'armée, voici quelques extraits d'une déclaration publique faite récemment par M. le ministre de la Défense nationale :

« Il y a aujourd'hui 8500 officiers au lieu de 3500.

» Le contingent annuel est de 74 000 hommes au lieu de 48 000 en 1914.

» Le chiffre actuel de nos avions est de 257 sur les 356 que nous devons avoir.

» Il y a en magasin un stock d'équipements double de celui de 1914.

» Je n'ai rien retranché, au budget, des postes relatifs à la nourriture du soldat, à la sûreté du pays, aux pensions, aux traitements et soldes militaires.

» Sur mon ordre formel, la mobilisation de deux divisions de réserve aura lieu dès cette année.

» Nous avons assez de mitrailleuses.

» Nous avons tout le charroi qu'il nous faut.

» Toutes les divisions dont nous avons besoin sont prêtes et outillées.

» L'armée belge ne se soustraira à aucune des obligations qui lui incombent de par les traités. »

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'unité de la Défense nationale.

Lors de la récente crise ministérielle, quand en mars dernier M. Poincaré troqua si prestement son équipe usée contre une troupe nouvelle, il a été question de l'unité nécessaire de la Défense nationale.

A ce propos, le bruit s'était répandu d'une fusion possible entre les ministères de la guerre et de la marine. Un ministère de la Défense nationale devait en résulter, qui absorberait en outre le département des Colonies. Justement, le titulaire de ce dernier poste, M. Jean Fabry s'est toujours fait l'ardent protagoniste de cette conception militaire. Le premier, il l'a abordée, exposée, discutée et soutenue dans ses multiples rapports faits au nom de la Commission de l'armée à la Chambre. On pouvait donc croire que son arrivée au pouvoir coïnciderait avec la mise en vigueur de l'une de ses idées les plus chères.

Il n'en a heureusement rien été. Supprimer l'autonomie et l'indépendance du ministère des Colonies, ce serait là une faute très grave. Certes, on ne saurait trop souligner l'importance prise par l'utilisation des contingents coloniaux avec la nouvelle loi d'organisation de notre armée. Mais ce serait faire preuve d'une bien grande étroitesse d'esprit et d'un sens pratique bien exigü que de ne voir pas autre chose dans notre politique coloniale actuelle. Les questions économiques de production et de mise en valeur dominent toutes les autres et c'est moins de militaires que de commerçants, d'industriels et d'agriculteurs qu'il importe de doter nos possessions d'outre-mer. M. Jean Fabry en est persuadé, comme l'était avant lui M. Albert Sarraut, notre moderne Colbert.

Quant à réunir la guerre et la marine, c'est une réforme par trop simpliste qui peut sourire à nos esprits français si avides de logique, mais dont la réalisation serait si délicate qu'elle n'aboutirait de façon utile qu'à la suite d'une fort longue préparation. On n'efface pas d'un trait de plume des habitudes et des traditions forgées dans la suite des siècles. Or faut-il dire que, pour le moment du moins, rien n'a été préparé dans ce sens ?

Il semble bien cependant qu'il y ait quelque chose à faire dans cet ordre d'idées. La nouvelle prématurément lancée dans le public

n'est-elle pas une preuve que l'on perçoit de plus en plus nettement chez nous combien une collaboration intime s'impose entre les deux ministères ? Que les deux administrations centrales placées presque en regard l'une de l'autre sur chacune des rives de la Seine continuent à s'ignorer comme elles font encore, c'est là une de ces négligences invétérées qui passent l'imagination. La guerre n'a-t-elle pas montré que de tels organismes ne peuvent pas continuer à vivre indépendamment sans amener des inconvénients majeurs qui s'aggravent de jour en jour ?

L'organisation militaire actuelle prévoit une utilisation capitale de nos contingents coloniaux et surtout de ceux de l'Afrique du Nord dans la défense de la métropole. Or ils ne peuvent être amenés sur la rive nord de la Méditerranée que par une marine disposant à la fois de paquebots rapides et de navires de guerre de protection. La rue St-Dominique est donc intéressée au premier chef à savoir ce qui s'élabore rue Royale, et réciproquement, celle-ci ne peut travailler utilement qu'après avoir pris connaissance des besoins réels de celle-là. Dans ces conditions, le programme naval apparaît, en bonne logique, comme une annexe de la loi d'organisation générale de l'armée.

Non seulement il en est séparé, mais on sait que le Parlement s'est dispersé sans même l'avoir voté. Et combien sont-ils ceux de nos représentants qui se sont rendu compte de l'intérêt qu'il y avait à examiner ensemble les deux problèmes ?

Toutefois, à défaut d'une concordance et d'une harmonie préétablies entre organismes dirigeants, on peut dire qu'une curiosité mutuelle et peut-être le sentiment de la nécessité qui s'impose, pousse dès maintenant les échelons subordonnés à établir de fructueux contacts entre guerre et marine.

Le maréchal Pétain se souvient sans doute de l'incohérence qui présidait jadis aux manœuvres combinées à propos de défense des côtes quand il commandait, à Antibes, le 7^e bataillon de chasseurs alpins. Aussi n'a-t-il pas hésité lorsqu'il s'est agi, après la guerre, de réorganiser cette défense et de la mettre en accord avec les leçons tirées des événements. Grâce à lui, nos frontières maritimes possèdent enfin une organisation pratique qui a fait ses preuves au cours de récentes manœuvres exécutées dans le secteur de Lorient. Poursuivant son œuvre, il n'est pas rare de voir le maréchal Pétain assister aux cours de l'Ecole supérieure de la marine et l'on voudrait que se développât cette pénétration réciproque des états-majors.

Quand ceux-ci parleront un langage commun ; quand l'habitude sera prise d'envoyer des officiers de marine faire des stages dans

les troupes de terre et que des officiers de l'armée embarqueront régulièrement à chaque manœuvre navale, il ne sera plus indispensable de réunir en un seul les deux départements pour que l'intérêt général se trouve sauvegardé.

D'ailleurs, n'existe-t-il pas déjà le Conseil supérieur de la Défense nationale et son secrétariat permanent pour assurer les liaisons par le haut nécessaires ? Que les ministres de la guerre et de la marine soient deux têtes sous un même bonnet, cela suffit. Point n'est besoin dès lors de se limiter aux lumières d'un seul cerveau.

INFORMATIONS

SUISSE

Le colonel Paul Schiessle. — Nous sommes dans une série noire ; pas de livraison où nous n'ayons à déplorer une mort et à exprimer des regrets. Ceux que laisse après lui le colonel-commandant de corps Paul Schiessle sont éprouvés dans les cercles les plus étendus de l'armée fédérale ; la Suisse romande les partage avec la Suisse allemande. Car la 1^{re} division n'a pas perdu le souvenir de cet officier plein de talent et d'un esprit si lucide, qui, pendant quelques années, dirigea son instruction, estimé de tous et de chacun pour sa haute conscience, son savoir, sa bienveillance et son autorité.

Schiessle, du canton de Soleure, était né en 1858. Dans les hauts grades, il commanda le 17^e régiment d'infanterie soleurois, la 9^e brigade (Bâle-Soleure), l'ancienne 8^e division, qui, au temps où il la commandait devint la 6^e de l'organisation actuelle, le 3^e, puis le 2^e corps d'armée.

Dans le corps d'instruction où il entra en 1884, il fut, dans les hauts échelons du personnel, commandant des écoles de tir, et instructeur d'arrondissement de la 1^{re} division, comme on vient de le rappeler, et de la 8^e.

Passionné du tir au fusil, il était aussi, à l'époque où il commandait à Walenstadt, passionné de la montagne. Au cours d'un exercice dans le massif des Kurfirsten, il fut victime d'un accident grave, une jambe cassée qui le laissa légèrement boitant. On eut beaucoup de peine à le redescendre à Walenstadt, et ce n'est qu'à son courage et à sa grande endurance qu'il doit de s'être tiré d'affaire dans ce très mauvais cas.

L'enseignement de Schiessle était essentiellement pratique. Comme